



UNION SCHWEIZERISCHER KURZWELLEN-AMATEURE
UNION DES AMATEURS SUISSES D'ONDES COURTES
UNIONE RADIOAMATORI DI ONDE CORTE SVIZZERI
UNION OF SWISS SHORT WAVE AMATEURS

Member of the International Amateur Radio Union (IARU)

Règlement pour l'usage des indicatifs de club USKA

S'appuyant sur les statuts de l'USKA alinéa 7.5 (ch. m) du 21 avril 2018, le comité de l'USKA édite le règlement suivant sur l'usage des indicatifs du club attribués par l'OFCOM:

I. HB9A, HB75A, HB80A, HB90A etc.

1. QSO circulaire suisse

L'indicatif du club sera activé par la station directrice chaque dimanche lors du QSO circulaire des radioamateurs suisses. La fréquence utilisée sur 80 mètres se situera en dessous de 3780 kHz. L'opérateur annoncera son propre indicatif au début et à la fin du QSO circulaire.

2. Evénements et manifestations

Pour une représentation officielle de l'USKA, l'indicatif de club pourra être activé, lors d'événements particuliers, tels que: rencontre annuelle de l'USKA, jubilés, contests (tous à l'exception de l'IARU HF Championship), expositions, qu'après accord du Traffic-manager.

II. HB9HQ, HB90HQ etc.

1. Contest

L'indicatif ne pourra être activé uniquement lors de l'IARU HF Championship qu'après accord du Traffic-manager.

III. HB90

1. Musée suisse des transports de Lucerne (MST)

Conformément aux dispositions de la concession de l'OFCOM, l'indicatif pourra être activé uniquement sur l'aire du Musée suisse des transports de Lucerne.

IV. HB9WARD

1. Journée anniversaire de l'IARU

Conformément aux dispositions de la concession de l'OFCOM, l'indicatif de club pourra être activé uniquement le 18 avril, jour anniversaire de l'IARU. L'attribution se fera après accord du Traffic-manager.

Centre de compétences de l'USKA du service radioamateur de la Suisse depuis 1929

Inscrit au registre du commerce du Canton de Zoug, c/o Bär-Nutz-AG,
Scheuermattstrasse 8A, CH-6330 Cham ZG, CHE-253.618.599

V. HB9IPHA

1. USKA Programme pour radioamateurs handicapés

L'indicatif du club pourra être activé, pour des événements particuliers, après accord du coordinateur IPHA de l'USKA.

VI. Tenue du Log

1. Tenue du Log

Lors de l'activation d'un indicatif du club, la tenue d'un Log sous forme électronique est impérative. Les données du log seront au format ADIF). On mentionnera sur une feuille séparée: (Le nom du ou des opérateurs, le Canton, le locator, Trx, Ant, Pwr) ces données seront transmises au QSL Manager responsable des indicatifs du Club dans un délai de 2 semaines.

VII. QSL-Management

1. Cartes QSL/E-QSL/LOTW

Les cartes QSL seront expédiées par le QSL Manager.

VIII. Concessions

1. Responsable technique

La gestion des indicatifs attribués à l'USKA pour les concessions radioamateurs reviendrait en principe au responsable technique Traffic manager. Pour des raisons pratiques, gestion des coûts (OFCOM), cette charge a été transférée au caissier, auprès duquel les concessions originales sont déposées.

IX: Entrée en vigueur

1. Ce règlement a été accepté par le comité en séance du 4 mars 2019, il entre immédiatement en vigueur. Il remplace toutes les versions et éditions antérieures ainsi que leurs traductions.

Arth-Goldau le 4 mars 2019

Pour l'USKA
Le Président

Le caissier

Willi Vollenweider
HB9AMC

Andreas Thiemann
HB9JOE